



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

- 881-011** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 INTITULÉ « DÉNEIGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE » »;**
- 1241-005** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1241 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT »;**
- 1474-003** intitulé « **RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1474 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION EN MATIÈRE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME »;**
- 1663-037** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663 SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME »;**
- 1698-002** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1698 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE »;**
- 1763-003** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1763 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE »;**
- 1794-009** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1794 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »;**
- 1795-018** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1795 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE »;**
- 1799-004** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1799 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES »;**
- 1830-010** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX »;**
- 1865-002** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1865 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ».**

Le règlement **881-011** a pour objet de modifier les dispositions relatives aux amendes découlant d'infractions au règlement concernant le déneigement.

Le règlement **1241-005** a pour objet de retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1474-003** a pour objet d'abroger le règlement afin d'intégrer la tarification au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1663-037** a pour objet de retirer les articles afférents à la tarification afin de les intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1698-002** a pour objet de retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1763-003** a pour objet de retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1794-009** a pour objet de retirer le paragraphe afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1795-018** a pour objet de retirer le paragraphe afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1799-004** a pour objet de retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Le règlement **1830-010** a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Et le règlement **1865-002** a pour objet de retirer l'article afférent à la tarification afin de l'intégrer au règlement numéro 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation de ces règlements est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / ensemble des règlements municipaux pour les règlements 881, 1698, 1763 et 1830, et à la section citoyens / règlements municipaux / règlements d'urbanisme et carte de zonage pour les règlements 1241, 1663, 1794, 1795, 1799 et 1865.

Fait à Saint-Eustache, ce 16^e jour de novembre 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau